

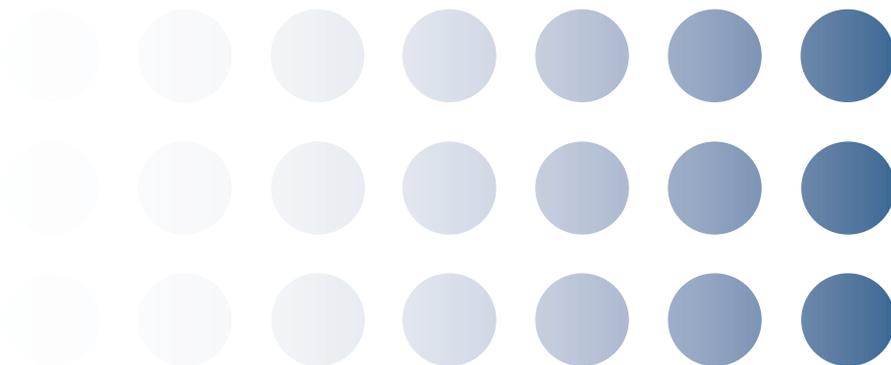


Association faïtière suisse pour l'animation
socioculturelle enfance et jeunesse

Bases de réflexion Travail dans le domaine de la culture jeunes au sein de l'animation socioculturelle enfance et jeunesse

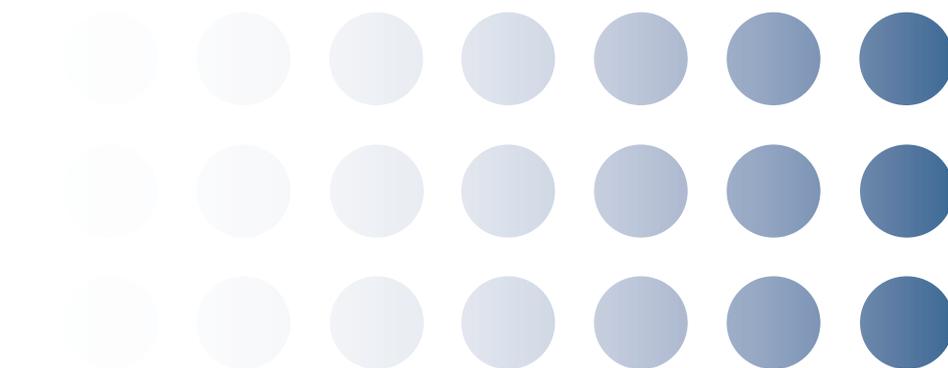


Contenu



Préambule	3
Définition	4
Groupes cibles	6
Objectifs et principes	8
Activités et positionnement	10-11
Conditions-cadres et financement	12-13
Compétences professionnelles	14
Ressources	15-16
Littérature et informations complémentaires	17-18

Préambule



« Le travail dans le domaine de la culture jeunes favorise la participation et crée des champs d'apprentissage et d'expérimentation. »

La culture jeunes est vivante et dynamique – elle englobe l'ensemble de la création et de l'expérience artistiques et créatives des jeunes. Elle survient lorsque des jeunes expérimentent, s'expriment, s'approprient des espaces et mettent en œuvre leurs idées. La culture jeunes reflète les développements sociétaux et est un élément important de la construction de l'identité des jeunes.

La présente publication traite du travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes dans le contexte de l'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse. L'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ), son groupe de travail Culture jeunes et la Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles PETZI sont ravis de présenter avec ces bases de réflexion une conception commune et nuancée du travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes et de créer ainsi un cadre de référence.

Les bases de réflexion montrent comment des espaces de créativité faciles d'accès peuvent être conçus afin de donner aux jeunes la possibilité de développer leurs formes d'expression personnelles. Les défis à relever – tels que l'équilibre entre bénévolat et fiabilité de l'engagement, le financement des offres dans le domaine de la culture jeunes ou la question des ressources et des espaces appropriés – sont également abordés.

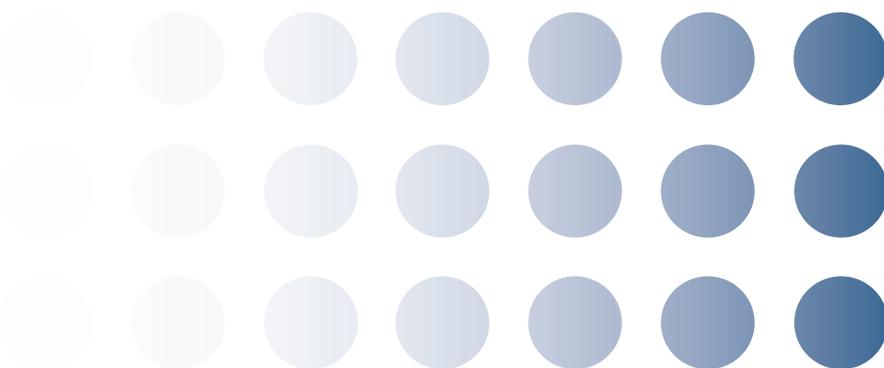
Le travail dans le domaine de la culture jeunes favorise la participation et crée des champs d'apprentissage et d'expérimentation ainsi que des possibilités spécifiques d'éducation non formelle. Les offres dans le domaine de la culture jeunes permettent aux publics cibles d'expérimenter, d'acquérir des compétences et de se mettre en réseau avec d'autres. Elles créent en outre des opportunités de co-création et de participation à la société.

Cette publication résume ainsi en complément à la publication de l'AFAJ (2018) intitulée « Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideur-euse-s et les professionnel-le-s » les principes fondamentaux du travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes, qui se situe à l'interface entre ASC enfance et jeunesse et offres culturelles commerciales. La publication vise à inspirer les professionnel-le-s à créer des espaces dans lesquels les jeunes peuvent développer leur potentiel créatif.

Marcus Casutt, directeur de l'AFAJ

Diego Dahinden, direction de PETZI en Suisse alémanique

Définition



En Suisse alémanique, la notion de « Jugendkulturarbeit », utilisée dans le texte original de cette publication en allemand et traduite ici par « travail dans le domaine de la culture jeunes » (note de la rédaction), est établie dans l'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse depuis les années 1980. Cette forme spécifique d'ASC enfance et jeunesse avait initialement pour objectif de rendre l'animation jeunesse plus attrayante grâce à des offres artistiques et créatives ainsi que de fournir un espace approprié et un soutien ciblé aux milieux culturels des jeunes¹. La notion de « culture jeunes » est souvent utilisée comme synonyme des sous-cultures attribuées à la jeunesse. La notion de « travail dans le domaine de la culture jeunes » est davantage axée sur l'éducation culturelle de jeunes personnes. Les offres dans le domaine de la culture jeunes dans l'ASC enfance et jeunesse associent éducation culturelle et principes d'ASC enfance et jeunesse².

Les termes « centre dans le domaine de la culture jeunes » sont utilisés dans ce document pour traduire les notions de « Jugendkulturhäuser », « Jugendkulturbetriebe », et « Einrichtungen mit jugendkultureller Ausrichtung » employées dans le texte original. En Suisse romande, les offres dans le domaine de la culture jeunes sont généralement intégrées dans des structures d'animation socioculturelle, dans des lieux culturels et/ou sociaux, ou sont proposées dans le cadre d'autres initiatives socioculturelles pour la jeunesse (note de la rédaction).

Le travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes a pour objectif de promouvoir la culture jeunes et ses acteur-trice-s, de favoriser l'accès aux ressources, aux possibilités de participation et aux offres culturelles et de créer des conditions-cadres appropriées. Dans les offres, l'accent est mis sur l'action et l'apprentissage autogérés et créatifs ainsi que sur la prise en compte du milieu de vie des jeunes. Des espaces, des locaux et des savoir-faire sont mis à disposition des groupes cibles pour qu'ils puissent expérimenter, déployer leurs compétences artistiques, apprendre et faire des expériences. Les professionnel-le-s soutiennent, motivent et conseillent les publics cibles dans le domaine du développement artistique et culturel ainsi que dans celui de l'organisation d'événements et de projets, en tenant compte des besoins, visions et idées de ces publics. Le fait de permettre aux groupes cibles de vivre leurs aspirations de manière autodéterminée et la motivation intrinsèque des jeunes jouent un rôle central³.

¹ Josties, Elke et Kiwi Menrath, Stefanie (2021) : Jugendkulturelle Aktivitäten

² Sinoplu, Joanna (2021) : Jugendeinrichtungen mit kulturellem Profil

³ Josties, Elke et Kiwi Menrath, Stefanie (2021) : Jugendkulturelle Aktivitäten

« Les publics cibles, accompagnés par des professionnel·le·s, vivent des processus précieux d'éducation. »

Le travail dans le domaine de la culture jeunes permet aussi bien de mettre en place des activités de loisirs créatives que de créer un espace où les jeunes peuvent prendre des initiatives culturelles et utiliser les locaux et les ressources de manière autogérée. Les offres permettent aux groupes cibles de découvrir et de développer leurs compétences artistiques et créatives ainsi que d'aborder des questions en lien avec la société et leur environnement de vie à travers des formes d'expression artistiques. Dans le domaine de l'organisation et de la production d'événements, les groupes cibles ont en outre la possibilité de consolider et d'élargir leurs compétences manuelles, organisationnelles et communicationnelles. Le travail dans le domaine de la culture jeunes permet ainsi aux groupes cibles de percevoir leur auto-efficacité de manière positive et favorise le développement de l'identité ainsi que la capacité à s'exprimer. Le facteur décisif ici est la promotion et la facilitation de la participation (culturelle) des jeunes issu·e·s de différents milieux socio-économiques et de groupes défavorisés, dans le but de créer une plus grande égalité des chances⁴. Les professionnel·le·s travaillant dans le domaine de la culture jeunes sont donc appelé·e·s à mettre en lumière les discriminations et les facteurs handicapants ainsi qu'à adopter une attitude critique et consciente en matière de diversité⁵.

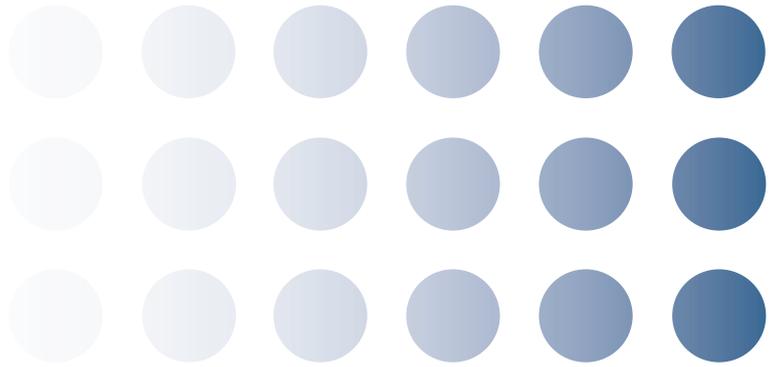
Les compétences d'action des groupes cibles sont favorisées de manière spécifique grâce à un degré élevé d'autodétermination. La création autogérée et l'utilisation autonome de locaux exigent également que les jeunes se penchent sur les structures internes des centres, la collectivité et l'administration. L'utilisation de l'espace public peut par exemple nécessiter une autorisation, que les groupes cibles chercheront à obtenir de manière indépendante, ce qui leur permet d'acquérir des compétences d'action en matière d'interaction avec l'administration et le monde politique. L'utilisation autonome d'un espace quelconque par les groupes cibles peut en outre déclencher des conflits, tant au sein des groupes que dans les espaces sociaux environnants. De tels différends peuvent déboucher sur des processus de négociation, qui favorisent entre autres l'apprentissage actif et pratique de la participation démocratique ainsi que l'éducation à la démocratie⁶. Grâce à la planification et à la mise en œuvre participatives et indépendantes de projets et d'événements, à l'utilisation autonome de locaux ou à la participation à des offres de formation continue, les publics cibles, accompagnés par des professionnel·le·s, vivent des processus précieux d'éducation informelle et non formelle.

⁴ Ville de Leipzig (2022) : Fachstandards Kinder- und Jugendkulturarbeit (accès le 27.1.2025)

⁵ Sinoplu, Joanna (2021) : Jugendeinrichtungen mit kulturellem Profil

⁶ Drumm, Tobias et al. (2021) : Selbstverwaltete Jugendeinrichtungen

Groupes cibles



Fondamentalement, les groupes cibles des offres dans le domaine de la culture jeunes incluent l'ensemble du groupe cible de l'ASC enfance et jeunesse : tou-te-s les enfants, jeunes et jeunes adultes d'une commune, d'une ville ou d'une région.

Outre les offres dans le domaine de la culture jeunes de structures d'ASC enfance et jeunesse qui s'adressent principalement aux jeunes de 12 à 16 ans⁷, il convient de mentionner en particulier le travail réalisé dans le domaine de la culture jeunes par les structures s'adressant à un public plus âgé. Dans l'ensemble, il n'y a en Suisse que peu de structures d'ASC enfance et jeunesse qui focalisent leurs activités sur la culture jeunes. On peut mentionner par exemple les centres dans le domaine de la culture jeunes, qui s'adressent généralement aux personnes âgées de 16 à 25 ans. La forme et le cadre de ces centres déterminent l'âge minimal des publics cibles. L'âge maximal est quant à lui déterminé entre autres par le fait que le besoin de soutien disparaît à partir d'un certain âge.

Les groupes cibles des offres dans le domaine de la culture jeunes sont en outre déterminés par les besoins spécifiques dans une commune, une ville ou une région. En matière de participation, d'inclusion et d'égalité des chances, il faut mentionner explicitement par exemple les personnes issues de milieux défavorisés, les personnes ayant un parcours migratoire, les personnes LGBTQIA+ et les personnes en situation de handicap.

En outre, la délimitation des publics cibles est influencée par des aspects liés à l'espace (social). Étant donné que les jeunes et les jeunes adultes à partir de 16 ans se déplacent déjà de manière indépendante bien au-delà des limites de leur commune de résidence, ils prennent également part aux activités proposées dans d'autres communes, contrairement aux plus jeunes, qui quittent moins leur commune de résidence. Les offres qui prennent la forme de soirées, lesquelles ont souvent lieu dans des centres dans le domaine de la culture jeunes, sont particulièrement attrayantes pour les jeunes de 16 à 18 ans. C'est pourquoi ces centres attirent des jeunes provenant de toute la région. Ceci est un défi pour les structures financées principalement au niveau communal et entraîne souvent une demande de cofinancement auprès des communes environnantes. Il est donc recommandé que les communes mandantes engagent des négociations à ce sujet le plus tôt possible ou, si nécessaire, s'organisent au niveau régional.

Dans le contexte de l'espace social, il faut veiller à prendre en considération également l'environnement numérique des groupes cibles, où les jeunes évoluent, se mettent en scène, échangent, consomment, créent et partagent du contenu. Avec les moyens numériques, les groupes cibles peuvent être atteints indépendamment de la géographie, bien que d'autres facteurs tels que les algorithmes influencent l'accessibilité et la portée des contenus.

⁷ Gerodetti et al. (2020) : Animation socioculturelle enfance et jeunesse

Objectifs et principes



Les objectifs fondamentaux et les principes de l'ASC enfance et jeunesse constituent aussi la base du travail professionnel dans le domaine de la culture jeune ⁸.

Participation et « empowerment »

Les deux objectifs pédagogiques et sociopolitiques principaux des offres dans le domaine de la culture jeunes sont la promotion de la participation et l'« empowerment » des groupes cibles. Les possibilités de participation sont conçues en tenant compte de la diversité, de manière à être adaptées au groupe cible, de sorte qu'elles existent également pour les groupes sociaux défavorisés tels que les personnes LGBTQIA+ ou les personnes avec un parcours migratoire.

Les jeunes peuvent par conséquent participer aux offres dans le domaine de la culture jeunes et mettre en œuvre leurs propres projets à des niveaux de participation qui sont en adéquation avec leur âge, leurs ressources et leur développement. Les groupes cibles font l'expérience de leur auto-efficacité à travers des processus participatifs et, grâce à l'« empowerment », peuvent de plus en plus prendre des responsabilités et avoir des compétences décisionnelles. En participant à des processus participatifs et en étant accompagnés par des professionnel-le-s, les groupes cibles acquièrent des compétences d'action et sociales importantes. Celles-ci les aident à réaliser leurs propres projets de vie, à participer aux processus démocratiques et politiques et à développer la confiance en eux nécessaire pour contribuer à la vie en société.

Champs d'apprentissage et d'expérimentation

Un autre objectif central du travail dans le domaine de la culture jeunes est de mettre à disposition des publics cibles des champs d'apprentissage, d'épanouissement et d'expérimentation. D'une part, les plateformes et les espaces facilement accessibles leur permettent une création culturelle autonome et basée sur le plaisir d'expérimenter, d'autre part, des événements faciles d'accès leur sont proposés afin qu'ils puissent vivre et consommer de la culture.

Les soirées festives destinées aux jeunes et aux jeunes adultes sont considérées comme un espace d'apprentissage et d'expérimentation permettant d'explorer les dynamiques sociales, les liens interpersonnels et les processus de développement psychologique. Les événements dans le domaine de la culture jeunes offrent un cadre sûr dans lequel les jeunes et les jeunes adultes peuvent expérimenter en fonction de leur âge et de leur développement, prendre des risques et faire l'expérience de limites. Les activités de prévention et de sensibilisation sont donc des domaines de travail centraux dans ce contexte-là. Dans le cadre de la prévention, la question de la consommation d'alcool mérite une attention particulière, car le travail dans le domaine de la culture jeunes se distingue des autres domaines de l'ASC enfance et jeunesse dans la gestion de cette thématique.

Lors de soirées telles que des concerts et des fêtes, il est par exemple courant que les jeunes tiennent un bar et proposent également aux visiteur-euse-s des boissons alcoolisées. Il faut par conséquent respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des mineur-e-s ainsi que former et sensibiliser toutes les personnes qui servent des boissons alcoolisées ⁹.

⁸ Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) (2018) : Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse, p. 3 et pp. 5-6.

⁹ Les dispositions légales régissant la vente d'alcool aux jeunes diffèrent d'un canton à l'autre. Des formations en ligne peuvent être utiles : www.age-check.ch et www.jalk.ch/fr.

Éducation non formelle

Les offres dans le domaine de la culture jeunes donnent aux publics cibles des possibilités spécifiques d'éducation non formelle dans les domaines de l'organisation d'événements, de la programmation d'artistes, de la technique événementielle, de la restauration, de l'art, de la musique et de la culture. Les professionnel-le-s soutiennent les jeunes dans l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettent de contribuer à la mise en place d'offres et leur donnent la possibilité d'être actif-ive-s de manière autogérée. Les publics cibles ont en outre facilement accès à des ressources matérielles pour des processus d'apprentissage. Par ailleurs, le transfert de connaissances au sein des publics cibles est favorisé par le partage par les jeunes des savoirs acquis, que ce soit dans le cadre d'offres de formation continue, au sein de collectifs de gestion ou de manière informelle.

Construction de l'identité

Les possibilités d'appropriation et les marges de création offertes par le travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes favorisent considérablement le développement de l'identité des groupes cibles¹⁰. Cela englobe les compétences d'expression artistique et créative. En s'engageant dans un cadre protégé, les jeunes font l'expérience de leur efficacité personnelle et, dans l'interaction avec leurs pairs et les professionnel-le-s, se penchent sur leur propre identité. Cela leur offre l'opportunité d'aborder des tâches essentielles au développement durant l'adolescence. L'engagement bénévole dans le cadre de l'ASC enfance et jeunesse joue par ailleurs un rôle important dans la transition vers la vie professionnelle.

Diversité

Un axe important du travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes est la prise en compte de la diversité, qui englobe la diversité de genre, des corps, culturelle et socio-économique. Toutes les personnes devraient avoir les mêmes possibilités d'accès et les mêmes possibilités de faire des expériences. Les professionnel-le-s sensibilisent à ce principe, intègrent le sujet dans leur travail conceptuel et offrent des possibilités de mise en réseau pour différents groupes cibles, créant ainsi de nouveaux espaces permettant de faire des expériences¹¹. Dans ce contexte, il convient de mentionner la grande pertinence d'un concept de sensibilisation, qui crée pour les groupes cibles un cadre sans discriminations, un *safer space*. Les centres dans le domaine de la culture jeunes sensibilisent ainsi au respect mutuel entre groupes cibles, générations, cultures ou genres différents.

¹⁰ Drumm, Tobias et al. (2021) : Selbstverwaltete Jugendeinrichtungen

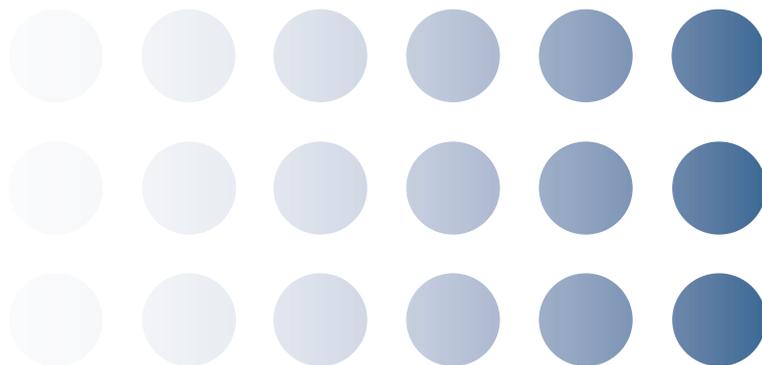
¹¹ Josties, Elke et Kiwi Menrath, Stefanie (2021) : Jugendkulturelle Aktivitäten

Libre adhésion et accès à bas seuil

En particulier dans le cas des offres destinées aux jeunes de 16 à 25 ans dans des centres ou des projets dans le domaine de la culture jeunes, l'application des principes de libre adhésion et d'accès à bas seuil représente un défi récurrent. Les offres telles que soirées et concerts, par exemple, peuvent rarement être proposées gratuitement en raison des coûts élevés et de l'exigence fréquente d'autofinancement des offres et des structures. En outre, le principe de libre adhésion peut être ébranlé par la nécessité d'un engagement fiable et à relativement long terme pour assurer la réussite des offres. Les réalités de vie des jeunes ne leur permettent pas toujours d'avoir un tel niveau d'implication, ce qui restreint l'accessibilité. Ainsi, certaines personnes n'ont par exemple pas le privilège de pouvoir faire du bénévolat pendant leur temps libre, car elles se voient contraintes, pour des raisons financières, d'être rémunérées pour leur travail. Dans la pratique, il est donc courant d'indemniser dans une certaine mesure le groupe cible pour ses engagements.

« L'application des principes de libre adhésion et d'accès à bas seuil est régulièrement un défi pour les professionnel·le·s travaillant dans le domaine de la culture jeunes. »

Activités et positionnement



De même que dans le champ de l'ASC enfance et jeunesse de manière générale, le positionnement et la mise en réseau ainsi que l'assurance qualité et le développement de la qualité sont des tâches centrales du travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes. En matière d'animation de loisirs, d'éducation, d'accompagnement et de conseil à bas seuil, les offres dans le domaine de la culture jeunes présentent en revanche des caractéristiques spécifiques.

Les professionnel-le-s coachent, forment et accompagnent les groupes cibles dans le cadre d'offres de culture jeunes. L'objectif est que les groupes cibles puissent utiliser les locaux de manière autonome, planifier et mettre en œuvre des offres dans le domaine de la culture jeunes de façon indépendante et développer leurs compétences créatives. Les groupes cibles sont encouragés à participer activement à la vie culturelle locale et régionale et sont accompagnés dans cette démarche. Au sein du centre dans le domaine de la culture jeunes et dans la mise en œuvre d'activités, les professionnel-le-s jouent un rôle de gestionnaires des ressources, d'activateur-trice-s et de coordinateur-trice-s. Les professionnel-le-s accompagnent la création et le travail autogérés et autonomes ainsi que la participation des groupes cibles en indiquant quelles sont les conditions-cadres, en assurant que celles-ci soient respectées et en favorisant une culture de l'erreur et de la 2^e, 3^e et 4^e chance. En outre, les professionnel-le-s transmettent par le biais de coaching des connaissances de base en matière de planification coopérative et de mise sur pied d'événements dans le domaine de la culture jeunes et lorsque cela est nécessaire, proposent des consultations thématiques et personnelles à bas seuil, notamment dans le cadre du travail relationnel. Les professionnel-le-s favorisent la mise en réseau au sein des publics cibles et offrent un soutien pour la prise de contact avec des tiers tels qu'artistes, agent-e-s culturel-le-s, autres organisateur-trice-s d'événements ou institutions de promotion de la culture.

Une prise de position réfléchie en faveur des groupes cibles fait également partie de la posture professionnelle dans le domaine de la culture jeunes. Les professionnel-le-s revendiquent une approche axée sur la participation et la démocratie, qui place les intérêts des groupes cibles au centre des processus de négociation sociétaux et les perçoit comme des acteur-trice-s à part entière. Lorsque cela est nécessaire, les professionnel-le-s sont appelé-e-s à faire du lobbying en faveur de leurs groupes cibles en s'immisçant dans les structures décisionnelles communales et à plaider en faveur de la modification des structures organisationnelles qui constituent un frein¹².

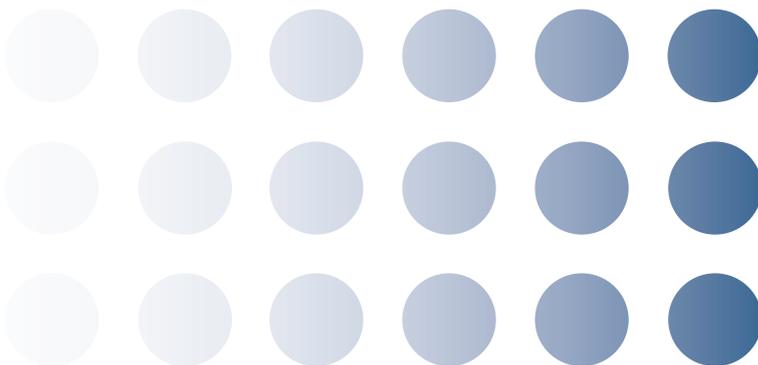
¹² Drumm, Tobias et al. (2021) : Selbstverwaltete Jugendeinrichtungen

« Les échanges et la mise en réseau assurent l'intégration dans la vie culturelle locale. »

Mise en réseau et travail de relations publiques

Outre les activités habituelles de mise en réseau avec les acteur·trice·s au niveau local et régional, l'échange et la coordination avec des institutions culturelles et avec d'autres structures dédiées à la jeunesse sont des tâches centrales des professionnel·le·s. Grâce à cette mise en réseau, les centres dans le domaine de la culture jeunes jouent un rôle de plaque tournante et de point de triage mettant en réseau les groupes cibles les uns avec les autres, attirant l'attention sur des offres externes ou complémentaires et prodiguant des conseils à ce sujet. Afin d'être intégré·e·s dans la vie culturelle locale et de proposer un programme qui soit complémentaire, les professionnel·le·s actif·ive·s dans le domaine de la culture jeunes se mettent en réseau et utilisent les espaces d'échange existants. Avec du travail de relations publiques, les professionnel·le·s attirent l'attention des public cibles sur les offres culturelles d'une part et, d'autre part, rendent les divers univers culturels des groupes cibles visibles pour la population.

Conditions-cadres et financement



Le travail dans le domaine de la culture jeunes a pour mission, outre de promouvoir l'enfance et la jeunesse, de promouvoir la culture (jeunes). Il est néanmoins difficile de décrire une mission valable de manière générale en matière de promotion de la culture jeunes. Au niveau national, il n'existe pas de base juridique précise définissant des mandats spécifiques de promotion de la culture jeunes ou obligeant les cantons et les communes à développer de tels mandats. Aux niveaux cantonal et communal, il existe en revanche parfois des bases sous forme d'énoncés de mission, d'objectifs ou de concepts pour la promotion de la culture jeunes, à partir desquels il est possible de déduire des mandats.

De tels mandats sont donnés soit à des centres d'ASC enfance et jeunesse, soit à des centres axés principalement sur la culture jeunes (centres dans le domaine de la culture jeunes). En raison du système fédéral de la Suisse, ces derniers connaissent des conditions-cadres très différentes, par exemple du fait que du point de vue administratif leur activité peut être rattachée aux domaines de la culture, de la formation ou encore du soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Les concepts ou les contrats de prestations, qui définissent notamment les objectifs, les ressources, la qualité et les groupes cibles, servent de bases conceptuelles pour les centres dans le domaine de la culture jeunes. Le fait qu'il n'y a guère de recommandations et de directives au niveau national rend difficile la conception, la planification et l'ancrage d'offres dans le domaine de la culture jeunes. Les présentes bases de réflexion offrent désormais un cadre de référence professionnel. Jusqu'à présent, cette lacune entraînait une grande charge de travail pour les différents centres et les synergies restaient inexploitées. Étant donné que la palette d'offres et l'accessibilité de celles-ci varient considérablement d'une commune à l'autre, il existe pour les groupes cibles de grandes différences et une inégalité des chances considérable dans le domaine de la culture jeunes.

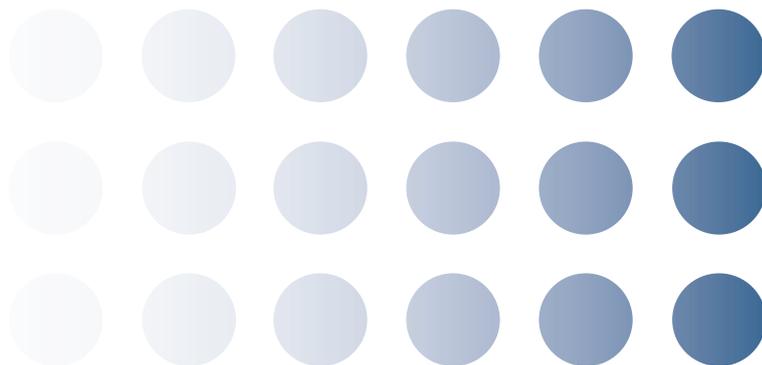
Financement

En raison de l'absence d'obligation légale précise, un large soutien politique et une légitimité démocratique sont nécessaires au niveau communal pour pouvoir financer des offres dans le domaine de la culture jeunes. La majorité des centres sont financés principalement par le secteur public. Dans certains cas, les offres sont toutefois également financées par des associations, des fédérations et des particuliers. En outre, certaines offres sont financées avec des moyens provenant d'instances cantonales d'encouragement ou de fonds à disposition pour des projets spécifiques. En fonction de la composition du financement, la planification, le dépôt de demandes et la rédaction de rapports requièrent des ressources humaines importantes. En outre, le financement réparti entre plusieurs bailleur-eresse-s de fonds s'accompagne toujours d'un risque financier, en particulier lorsque les cycles et les périodes de paiement varient.

Les projets lancés et mis en œuvre par les groupes cibles peuvent et doivent également être financés via des fonds externes, indépendamment du centre d'ASC enfance et jeunesse ou du centre dans le domaine de la culture jeunes. C'est pourquoi une des tâches des professionnel-le-s est d'attirer l'attention des groupes cibles sur les possibilités existantes et de les rendre capables d'obtenir et de gérer des contributions financières de ce type.

Si la mise en place d'offres générant des rentrées d'argent est mentionnée dans le mandat d'une structure, il est habituellement prévu que cette dernière soit en partie autofinancée. Toutefois, comme le travail dans le domaine de la culture jeunes n'a fondamentalement pas une visée commerciale, un autofinancement intégral ne peut en aucun cas être exigé ou atteint. Une exigence d'autofinancement (partiel) peut entraver l'application des principes de base et la réalisation des objectifs du travail professionnel dans le domaine de la culture jeunes, car dans un tel cas les offres doivent être conçues de manière à être axées sur le profit.

Compétences professionnelles



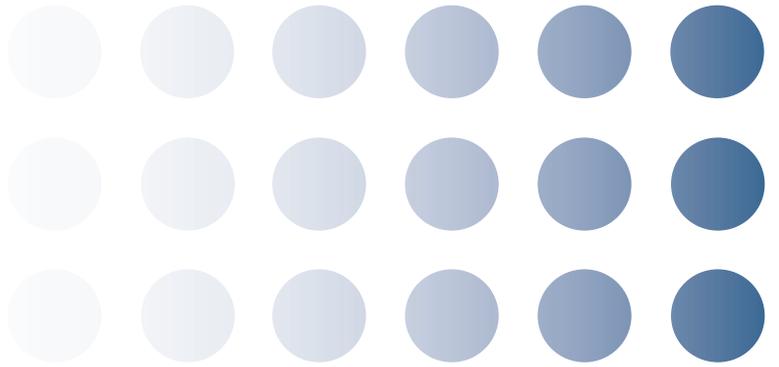
Dans la pratique, les professionnel-le-s travaillant dans le domaine de la culture jeunes ont des parcours de formation très différents. Les standards en matière de qualification de base des professionnel-le-s employé-e-s de manière générale dans l'ASC enfance et jeunesse sont définis par l'AFAJ¹³. En fonction du champ d'activité et de leur fonction, les professionnel-le-s actif-ive-s dans le domaine de la culture jeunes ont besoin, outre d'une qualification socioculturelle, pédagogique ou en travail social, de diverses autres compétences. Ainsi, avoir des connaissances de base dans les domaines de la gestion culturelle, de la restauration, de la technique événementielle, de la gestion du personnel et des relations publiques est un prérequis particulièrement important pour le travail dans les centres dans le domaine de la culture jeunes. En outre, les professionnel-le-s doivent connaître le paysage culturel régional et national et avoir la volonté de travailler en réseau. Selon les cantons, des connaissances et des attestations de compétences supplémentaires – par exemple en matière de sécurité au travail (PCST) ou de restauration (« patente de restaurateur-trice ») – sont nécessaires pour obtenir les autorisations requises pour les activités dans le domaine de l'événementiel et de la restauration.

Outre la présence de professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse, les offres dans le domaine de la culture jeunes requièrent l'engagement d'artistes et d'agent-e-s culturel-le-s ou de professionnel-le-s du domaine de la production d'événements. Souvent, le personnel de l'ASC enfance et jeunesse a lui aussi des connaissances spécifiques et des compétences manuelles ou artistiques et créatives.

« Le travail dans
dans le domaine de
la culture jeunes
requiert aussi des
connaissances en
gestion culturelle,
en technique
événementielle et en
restauration. »

¹³ Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) (2024) : Qualification de base des professionnel-le-s dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse

Ressources



Ressources en matière de locaux

Les offres dans le domaine de la culture jeunes nécessitent des locaux adaptés à la mise en œuvre de projets et à une utilisation (partiellement) autonome par les groupes cibles. D'une part, les locaux doivent être équipés pour répondre aux exigences spécifiques de certaines activités. D'autre part, les espaces doivent permettre des processus d'appropriation par les groupes cibles, c'est pourquoi ils doivent être multifonctionnels. Les locaux utilisés par différents groupes de la population (salle communale, etc.) ne conviennent souvent pas. L'utilisation de mêmes locaux pour des offres différentes (en particulier destinées à des publics cibles variés) devrait également être évitée, car cela entraîne inévitablement un gros travail de coordination et rend plus difficiles les projets à long terme.

Ce qui est pertinent, c'est d'avoir des locaux facilement accessibles et multifonctionnels avec un équipement de base adapté. Les locaux devraient convenir pour des événements divers et être équipés d'une scène ou d'éléments permettant d'en créer une, de l'équipement technique nécessaire, d'une infrastructure permettant la restauration et d'un espace de stockage. Un centre dans le domaine de la culture jeunes devrait également disposer de zones de récupération auditive et d'endroits où se retirer, de bureaux et de salles de réunion avec un ameublement adapté aux besoins et avec une infrastructure informatique adéquate, et d'un espace extérieur. Idéalement, ce dernier peut être aménagé et utilisé de manière créative ou comme un lieu de rencontre à bas seuil (par exemple pour des concerts en plein air, du graffiti ou de la peinture). Des espaces équipés de manière spécifique (p. ex. salles de répétition pour groupes de musiques, ateliers artistiques ou espaces de création) et pouvant être utilisés de façon autonome pour des projets ou de la création culturelle viennent compléter l'offre.

Pour garantir une accessibilité optimale aux publics cibles et rester ancrés dans leur environnement de vie, les locaux où sont proposées des offres dans le domaine de la culture jeunes doivent être situés de manière centrale tout en étant compatibles au niveau social avec ce qui les environne. En raison des nuisances sonores associées en particulier aux événements musicaux et aux activités nocturnes, il est déconseillé d'implanter des locaux destinés à des offres dans le domaine de la culture jeunes par exemple dans une zone résidentielle. Un accès sans obstacles permet à des groupes cibles supplémentaires d'avoir les mêmes chances d'accéder aux offres. En outre, il faut aménager les locaux dans une perspective tenant compte du genre (par exemple avec des toilettes signalées de manière neutre du point de vue du genre) ainsi qu'élaborer des concepts et prendre des mesures qui garantissent que les locaux aient une fonction de *safer space*.

Afin de permettre aux groupes cibles de contribuer à façonner la vie culturelle locale, l'accès aux organes et espaces existants au niveau communal ainsi qu'à l'espace public devrait être possible facilement. L'utilisation de l'espace public est à considérer comme un champ d'apprentissage important, car elle permet et implique d'importants processus de négociation en lien avec la société et l'espace social. Ces processus sont centraux pour l'acquisition de compétences sociales et d'action pertinentes ainsi que pour l'éducation à la démocratie des groupes cibles. L'occupation temporaire de locaux devrait également être facilitée autant que faire se peut, car elle offre un fort potentiel en matière de possibilités d'épanouissement et d'autonomie. Les professionnel-le-s soutiennent les groupes cibles, par exemple en accompagnant les processus de dépôt d'une demande d'autorisation auprès des instances administratives compétentes ou en effectuant un travail de mise en réseau et de coopération.

Ressources humaines

La gestion d'un centre dans le domaine de la culture jeunes requiert de nombreuses ressources humaines, qui ne peuvent et ne doivent pas être couvertes uniquement par des professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse. Conformément à l'orientation participative du travail dans le domaine de la culture jeunes, l'effort fourni pour proposer des offres dans le domaine de la culture jeunes est en majeure partie consenti par les groupes cibles eux-mêmes. En fonction des exigences, de la façon spécifique dont la structure est organisée et de leur ampleur, les tâches et les activités sont effectuées gratuitement ou en échange d'une compensation financière. Les pratiques en la matière varient énormément et dépendent de la philosophie du centre et de facteurs organisationnels ou financiers, et découlent aussi en partie de l'histoire du lieu. Au sein du centre, il y a également des professionnel-le-s du domaine de la technique, du graphisme ou de la sécurité, qui donnent des instructions aux groupes cibles et garantissent un cadre professionnel. Il faut impérativement tenir compte de ce point dans la planification du financement des ressources humaines.

Si l'offre dans le domaine de la culture jeunes comprend des événements publics avec de la musique, des soirées et de la restauration, les professionnel-le-s doivent satisfaire à des exigences supplémentaires. La gestion de telles offres exige un gros travail administratif et d'organisation. Outre les efforts à fournir pour respecter les réglementations cantonales et communales telles que l'ordonnance son et laser, la protection de la jeunesse, la sécurité et l'hygiène en matière de denrées alimentaires, la protection contre les incendies et la sécurité au travail, il convient de mentionner la quantité importante de travail engendrée par la tenue de la comptabilité. Par ailleurs, lors d'événements se déroulant le soir et la nuit, de longs temps de présence et du travail de nuit sont exigés de la part des professionnel-le-s. Les ressources disponibles doivent par conséquent absolument être réparties entre plusieurs professionnel-le-s, afin d'offrir des conditions de travail socialement acceptables et de respecter les exigences légales en matière de droit du travail.

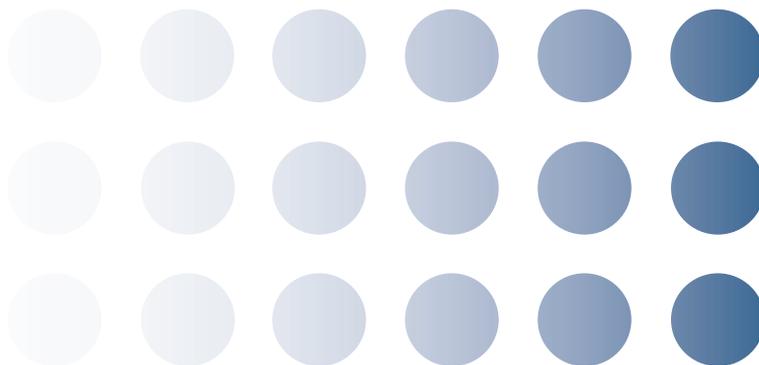
Ressources financières

En fonction de l'offre, des ressources financières suffisantes doivent être prévues en particulier pour les domaines suivants :

- Rémunération des professionnel-le-s et des autres membres du personnel
- Frais de location et d'entretien
- Achat et entretien de l'équipement technique et du mobilier
- Matériel et mobilier du secteur restauration
- Conception et réalisation du travail de relations publiques
- Formation et perfectionnement des groupes cibles par des professionnel-le-s de différents domaines
- Dépenses imposées par les autorités (autorisations, frais SUISA, etc.)

Étant donné que les offres dans le domaine de la culture jeunes visent à offrir aux groupes cibles des champs d'expérimentation et d'apprentissage pour la planification et la mise en œuvre de projets, il n'est pas possible qu'elles soient totalement autofinancées. Le principe de base est qu'elles n'ont pas une visée commerciale, afin que les groupes cibles y aient accès à bas seuil et sans obligation de consommer.

Littérature et informations complémentaires



Littérature

Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) (2018) : *Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideur·euse·s et les professionnel·le·s*. Berne.

Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) (2024) : *Qualification de base des professionnel·le·s dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse. Standards pour les employeur·euse·s et les mandant·e·s*. Berne.

Drumm, Tobias ; Gross, Alexandra et Koch, Theo (2021) : Selbstverwaltete Jugendeinrichtungen. In Ulrich Deinet ; Benedikt Sturzenhecker ; Larissa von Schwanenflügel, et Moritz Schwerthelm (2021) : *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit*. Wiesbaden : Springer VS, pp. 583-595.

Gerodetti, Julia; Fuchs, Manuel; Fellmann, Lukas; Gerngross, Martina et Steiner, Olivier (2021) : *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse*. Zurich/Genève : Seismo.

Herriger, Norbert (2014) : *Empowerment in der Sozialen Arbeit. Eine Einführung* (5^e édition compl. et act.). Stuttgart : W. Kohlhammer GmbH.

Jäger, Marie / Cultures Interactive e.V. (2024) : *Smells like Teen Spirit. Bausteine und Methoden für die Jugendkulturarbeit*. Berlin : Cultures Interactive e.V.
www.cultures-interactive.de › Veröffentlichungen › Broschüren & Flyer

Josties, Elke (2018) : Zwischen Empowerment und Zurückhaltung – Pädagogische Perspektiven auf Offene Settings. In Elke Josties et Stefanie Kiwi Menrath (2018) : *Kulturelle Jugendbildung in Offenen Settings. Praxis, Theorie und Weiterbildung*. Munich : kopaed, pp. 63-78.

Josties, Elke et Kiwi Menrath, Stefanie (2021) : Jugendkulturelle Aktivitäten. In Ulrich Deinet ; Benedikt Sturzenhecker ; Larissa von Schwanenflügel et Moritz Schwerthelm (2021) : *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit*. Wiesbaden : Springer VS, pp.1265-1274.

Müller, Judith (2018) : «Act 2 The Beat» – Potentiale Offener Settings der Jugendkulturarbeit. In Elke Josties et Stefanie Kiwi Menrath (2018) : *Kulturelle Jugendbildung in Offenen Settings. Praxis, Theorie und Weiterbildung*. Munich : kopaed.

Sinoplu, Joanna (2021) : Jugendeinrichtungen mit kulturellem Profil. In Ulrich Deinet ; Benedikt Sturzenhecker ; Larissa von Schwanenflügel et Moritz Schwerthelm (2021) : *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit*. Wiesbaden : Springer VS, pp. 521-528.

Ville de Leipzig (2022) : *Fachstandards Kinder- und Jugendkulturarbeit* (accès le 27.1.2025)
www.leipzig.de › Jugend, Familie und Soziales › Kinder-, Jugend- und Elternhilfe › [Informationen für Träger der freien Jugendhilfe](#)

Stauber, Barbara et Walther, Andreas (2021) : Junge Erwachsene in der Offenen Kinder und Jugendarbeit. In Ulrich Deinet ; Benedikt Sturzenhecker ; Larissa von Schwanenflügel et Moritz Schwerthelm (2021) : *Handbuch Offene Kinder- und Jugendarbeit*. Wiesbaden : Springer VS.

Stuckert, Marina et Züchner, Ivo (2019) : Kinder- und Jugendkulturarbeit – eine Systematisierungsskizze. In Peter Cloos; Barbara Lochner et Holger Schoneville (2020) : *Soziale Arbeit als Projekt*. Wiesbaden : Springer VS.

Willener, Alex et Friz, Annina (2019) : *Integrale Projektmethodik*. Lucerne : interact Verlag.

Informations complémentaires

Dienststelle Soziales und Gesellschaft des Kantons Luzern (2009) :
Umgang mit Alkohol in der Jugendarbeit: Eine Orientierungshilfe
(uniquement en allemand)

www.disg.lu.ch › Publikationen › Kind-Jugend-Familie ›
[Publikationen Kinder- und Jugendförderung](#)

Service Culture Inclusive de Pro Infirmis, divers supports de
communication et outils

www.cultureinclusive.ch

Helvetiarockt : association pour davantage de femmes, de
personnes intersexes, non binares, trans et agenres dans le jazz,
la pop et le rock et pour une meilleure visibilité de ces personnes

www.helvetiarockt.ch

Initiative Awareness, brochure avec des informations
approfondies sur les thèmes de la prévention, du soutien aux
personnes touchées, du travail transformateur avec les personnes
ayant recours à la violence, etc. (uniquement en allemand)

www.initiative-awareness.de › informieren › [how to](#)

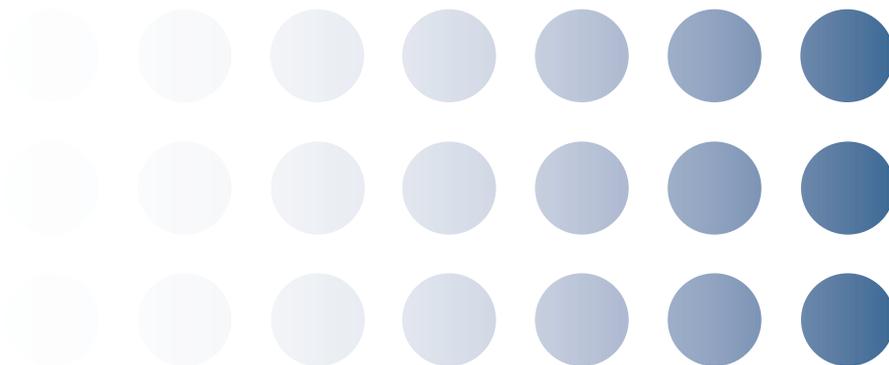
Formation en ligne sur la vente d'alcool

www.age-check.ch/fr et www.jalk.ch/fr/cantons/

Association « Vert le futur », point de contact pour les questions
de durabilité écologique et sociale

www.vertlefutur.ch

Impressum



Auteur-trice-s

Meinrad Dörig, animateur socioculturel HES,
Impuls Zusammenleben, Reinach

Frank Fischer, pédagogue, Jugendkulturhaus Flösserplatz, Aarau

Andi Hofmann, pédagogue, Jugendkulturlokal OXIL, Zofingen

Patricia IteI, MAS en gestion culturelle, Kulturlokal Werkk, Baden

Mirjam Keller, assistante sociale HES, Jugendwerk/Garage8,
Olten (VJF)

Sandra Scheuber, animatrice socioculturelle HES,
Jugendkulturzentrum industrie45, Zug

Fränzi Schneeberger, éducatrice sociale ES,
Verein für Jugend und Freizeit (VJF), Wohlen

Berne, avril 2025

Rédaction

Lea Hofmann, Noëmi Wertenschlag, Amelie Sterchi, AFAJ

Traduction

Marilène Broglie

Mise en page

Roman Hartmann, starwish.ch

Photos

Verso : bandXnordwest, Dominik Santesso

Recto : AFAJ, Josh Kempinaire

Impression

PROWEMA GmbH, Schlatt ZH

Éditrices



Association faitière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ)

Pavillonweg 3
3012 Berne

031 300 20 55
welcome@doj.ch
www.doj.ch



VERBAND SCHWEIZER MUSIKCLUBS UND FESTIVALS
FÉDÉRATION SUISSE DES CLUBS ET DES FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES
FEDERAZIONE SVIZZERA DEI CLUB E FESTIVAL DI MUSICA
SWISS FEDERATION OF MUSIC VENUES AND FESTIVALS

Belpstrasse 53
3007 Berne

www.petzi.ch

L'Association faïtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) s'engage, depuis 2002, en collaboration avec ses membres et des organisations partenaires, pour le développement, la professionnalisation et l'ancrage de l'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Grâce à son travail de mise en réseau, l'association est présente dans toutes les régions linguistiques du pays. Elle regroupe 18 associations cantonales ou régionales, qui représentent environ 1 200 structures d'ASC enfance et jeunesse.

doj.ch



Publications de l'AFAJ

Les publications spécialisées de l'AFAJ sont disponibles gratuitement en téléchargement au format PDF sur le site internet. Elles peuvent également être commandées en version imprimée pour certaines d'entre elles.

doj.ch/publications



. D.O.J. Dachverband Offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz
. A.F.A.J. Association faïtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse
. A.S.A.C. Associazione mantello svizzera animazione socioculturale infanzia e gioventù

